

## **Communication de la Maire relative au compte administratif 2018**

Le compte administratif 2018 conforte la stratégie budgétaire mise en place avec constance depuis 2014 par la Maire de Paris et l'Exécutif municipal. Malgré un contexte financier contraint pour les collectivités territoriales, nous maintenons un niveau très élevé d'épargne brute de 631 M€ qui, associée à des recettes d'investissement importantes (613 M€), permet d'assurer la pleine soutenabilité du financement du programme d'investissement de la mandature. À cet égard, la dette bancaire ne progresse que de 176 M€, et la dette totale de 202 M€. In fine, la Ville finance ainsi par ses propres recettes en 2018 plus de 92 % de ses investissements contre 68% prévu au budget 2018, et 78 % en 2017.

Maîtrise des dépenses de fonctionnement courant de la Ville, optimisation des recettes sans augmenter la fiscalité directe locale, ambition forte en matière d'investissements au service de l'amélioration de la qualité des services publics et du cadre de vie des Parisiennes et des Parisiens... Les fondamentaux des engagements pris en 2014 sont tenus et permettent de respecter les termes du contrat financier conclu en juin 2018 avec l'État. Les dépenses de fonctionnement hors péréquation n'augmentent ainsi que de 0,46 % contre 1,14 % prévus dans le contrat tandis que la capacité de désendettement de la collectivité reste quasiment stable à 9,38 ans, très largement en-dessous du plafond des 12 ans.

Cette qualité de gestion a encore cette année été saluée par les agences de notation Standard & Poor's et Fitch Ratings qui ont toutes les deux confirmé la note de Paris « AA » avec perspective stable, soit la meilleure note possible pour une collectivité locale.

### ***Une maîtrise des dépenses de fonctionnement courant de la Ville une nouvelle fois confirmée***

Grâce à un examen fin de chaque euro dépensé pour le fonctionnement courant de la collectivité, la Ville réussit encore cette année à maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de péréquation ont encore fortement progressé sur cet exercice (+5,7 %, soit +29 M€). Paris, avec un total de près de 550 M€, demeure la collectivité la plus solidaire de France. Ainsi, plus de 20% des fonds de péréquation au niveau national sont alimentés par Paris.

S'agissant des dépenses de personnel, nous observons une quasi-stabilité entre 2017 et 2018 (+ 0,02 %) hors effets du statut de Paris. En intégrant le transfert des 1 825 agents de la Préfecture de police, ces dépenses augmentent de 3,1 % sur une année, soit +72,3 M€.

Au global, les dépenses de fonctionnement sur le périmètre de la contractualisation s'établissent à 6 399 M€, soit 43 M€ en-dessous du plafond de dépenses autorisé, ce qui traduit notre politique de recherche de l'efficacité de la dépense publique. La Ville n'a ainsi aucune difficulté à respecter l'engagement pris dans le cadre de la contractualisation qui ne fait que prolonger la stratégie de sobriété validée en 2014, avec une évolution de seulement 0,46 % de ses dépenses contre 1,14 % définie comme plafond dans le contrat.

Cette maîtrise n'obère en rien notre capacité à agir en faveur des Parisiennes et des Parisiens, en témoignent par exemple l'augmentation de 1,2 % des dépenses sociales en comparaison de 2017 ou encore la hausse des dépenses d'achat de places en crèches (+ 5,6 M€), conformément à l'objectif d'ouverture de 5 000 nouvelles places à l'horizon 2020.

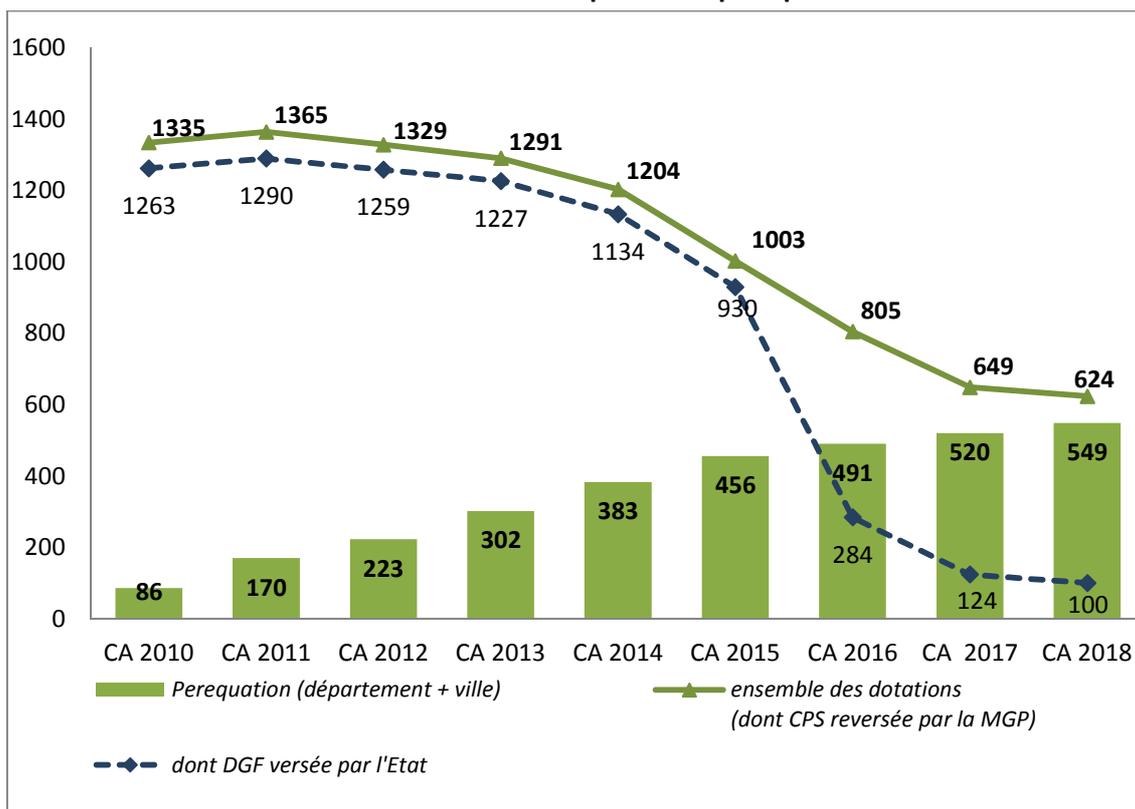
### ***Des recettes dynamiques tout en préservant le pouvoir d'achat des Parisiennes et des Parisiens***

De nouveau en 2018, l'engagement pris de ne pas augmenter la fiscalité directe des Parisiennes et des Parisiens est tenu, au service de la préservation de leur pouvoir d'achat. Ainsi, les taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières restent identiques à ceux en vigueur depuis le début de la mandature. Ainsi, une famille parisienne avec deux enfants paye en moyenne une taxe d'habitation de 494€, contre 1 124 € dans les villes de plus de 100 000 habitants. La même famille paye une taxe foncière de 669 € en moyenne contre 1 103 € dans les autres grandes villes.

Taux cumulés des taxes locales votés par la commune, son groupement intercommunal et le département	Taux applicables à Paris en 2018	Taux moyens Villes de métropole de plus de 100 000 habitants hors Paris	Taux moyens des Villes > 100 000 habitants
Taxe d'habitation	13,38%	31,74%	25,47%
Taxe foncière sur le foncier bâti	13,50%	44,39%	35,69%
Taxe foncière sur le foncier non bâti	16,67%	41,97%	35,71%
Cotisation foncière des entreprises	16,52%	30,01%	27,62%
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	6,21%	9,23%**	

Au-delà, la Ville maintient un niveau élevé de recettes de fonctionnement (8 486 M€), en hausse de 1 % sur un an, et ce, malgré la poursuite de la baisse des dotations de l'État (-24 M€). Associée à la hausse de la péréquation, ce sont plus de 1,2 milliard d'euros que la Ville a perdu depuis 2010. Cette baisse pérenne de nos ressources de plus de 14% se double de l'absence de compensation par l'Etat de la moitié des dépenses d'allocation de solidarité et de charges de centralité estimées à 700 M€. Cette progression des recettes témoigne de la capacité de la Ville à mobiliser différents leviers sans faire peser de contraintes sur le pouvoir d'achat des Parisiens et des Parisiennes.

### Effet ciseau des dotations de l'État et des dépenses de péréquation entre 2010 et 2018



Parmi ces recettes, le maintien à un très haut niveau du marché de l'immobilier parisien explique la hausse de 4,4 % des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), qui s'établissent à 1 505 M€. Par ailleurs, les recettes liées à la réforme du stationnement payant sur voirie sont en hausse de 124 M€ sur un an, à la suite de la municipalisation de cette politique et à la hausse du taux de respect.

Enfin, les recettes de loyers capitalisés, en lien avec la politique volontariste de conventionnement de logements au service de notre ambitieuse politique en matière de logement social, représentent 225 M€.

Les recettes d'investissement, quant à elles, sont en forte augmentation et s'établissent à 613 M€, soit une hausse de 147 M€ par rapport à 2017. Cette évolution est notamment liée à la vente du site de Morland. Ces chiffres témoignent de la politique de gestion dynamique du patrimoine de la Ville, le deuxième après celui de l'État dans la sphère publique, mise en place depuis 2014.

#### ***Des investissements importants au service de l'amélioration du cadre et de la qualité de vie des Parisiennes et des Parisiens***

Le compte administratif 2018 traduit la poursuite des priorités politiques définies en 2014, au service de la construction d'une métropole parisienne plus résiliente, solidaire et attractive.

Ainsi, 38,4 M€ ont été investis en 2018 en faveur de la politique de gestion des déchets et de la propreté urbaine, soit une augmentation de 6,7 M€ par rapport à 2017. Ces dépenses d'investissement ont notamment permis l'acquisition de véhicules propres pour 30 M€ en 2018 contre 22,2 M€ en 2017.

Les engagements en faveur de la transition écologique, et plus particulièrement l'amélioration de la qualité de l'air, ont également pris la forme d'une montée en puissance des dispositifs financiers de soutien au développement des véhicules propres, pour 3,6 M€, soit une hausse de 0,7 M€ par rapport à 2017. Les actions en faveur du plan climat ont représenté 26 M€ de dépenses d'investissement, en hausse de 1,5 M€ par rapport à 2017. Elles ont notamment été consacrées à la modernisation de nos équipements publics, traduisant l'engagement de la collectivité en matière de sobriété énergétique. Par ailleurs, cette politique en faveur de l'environnement se traduit également par la création ou la rénovation de nombreux espaces verts ou jardins. La collectivité a ainsi investi 24,3 M€ en la matière dont 16,7 M€ consacrés au lancement et à la poursuite de projets tels que la réalisation du Parc Martin Luther King dans le 17<sup>ème</sup> arrondissement (3,2 M€), la forêt et réserve naturelle située dans la ZAC Claude Bernard dans le 19<sup>ème</sup> arrondissement (2 M€), le jardin Charcot dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement (0,9 M€) ou encore l'objectif de cent hectares de toitures et murs végétalisés (0,8 M€) et l'aménagement de la petite ceinture (0,5 M€).

En matière de transport, la Ville a investi 136,7 M€ en 2018, en hausse de près de 3 M€. Plus de 78 M€ ont été consacrés aux grands travaux d'extension du réseau de transport collectif et à l'amélioration du réseau existant (prolongement des lignes 11 et 14 ou encore extension du tramway de la Porte d'Asnières à la Porte Dauphine). Les dépenses en faveur des circulations douces se sont élevées à 15,3 M€ (soit +6,1 M€ par rapport à 2017) et les dépenses de voirie à près de 35,9 M€ (soit + 1,3 M€).

En matière de logement, ensuite, la Ville poursuit une ambitieuse politique en matière de logement social, afin de permettre aux classes moyennes et aux plus démunis de rester vivre à Paris. Les dépenses totales d'investissement relatives au logement social pour 2018 se sont élevées à 316 M€ dont 124 M€ de subventions versées aux bailleurs sociaux, 70,2 M€ de crédits délégués par l'État (aides à la pierre) et 121,9 M€ d'acquisitions. En parallèle, nous maintenons l'effort en matière de lutte contre l'habitat insalubre pour plus de 9 M€.

Nous ne relâchons pas non plus l'attention sur nos actions en faveur des familles et de la petite enfance, en témoignent les 62,9 M€ en faveur des crèches, haltes garderies et structures de multi-accueil dans le contexte de l'ouverture de 5 000 nouvelles places à horizon 2020. 42,6 M€ (contre 10 M€ en 2017) ont été consacrés à la construction et à la restructuration de crèches, notamment les crèches collectives situées Rue de l'Evangile dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement (3,5 M€), dans la ZAC Clichy-Batignolles dans le 17<sup>ème</sup> arrondissement (2,6 M€) ou encore le Square Alban Satragne dans le 10<sup>ème</sup> arrondissement (2,2 M€). L'entretien et l'équipement des crèches ont constitué par ailleurs une dépense de 20,3 M€.

Enfin, dernier exemple d'amélioration du cadre de vie, le soutien financier apporté au sport dans toutes ses composantes. Ainsi, ce sont 82 M€ qui ont été consacrés au domaine du sport, soit une augmentation de 19,7M€ par rapport à 2017. Les dépenses d'investissement relatives aux piscines se sont élevées à 35,4 M€ en 2018 contre 23,3 M€ en 2017. Ces dépenses sont réparties entre les dépenses du programme de gros entretien et de rénovation qui atteignent 10,2 M€ (contre 7 M€ en 2017) et des opérations diverses de rénovation pour 24,1 M€ : Davout (6,5 M€), Saint Merri (6,1 M€), centre sportif Elisabeth (4,2 M€) et Vallerey (2,4 M€). Au-delà, nous préparons déjà les Jeux olympiques et paralympiques avec le versement de 16,6 M€ au titre de la contribution parisienne à la

société de livraison des ouvrages olympiques (Solideo), responsable de la livraison des sites et des projets d'infrastructures.

***Un endettement maîtrisé, témoignant du sérieux de la stratégie budgétaire de la Ville***

L'année 2018 présente un taux d'autofinancement des investissements de la collectivité exceptionnel puisque plus de 92 % des dépenses d'investissement sont financées par l'épargne brute et les recettes d'investissement.

Par conséquent, la dette totale s'établit à 5 922 M€ au 31 décembre 2018, soit une augmentation limitée à seulement 202 ou 201 M€ sur un an (et 176 M€ pour la dette bancaire et obligataire). Cette pleine maîtrise se double d'une gestion prudentielle rappelée régulièrement par les agences de notation, qui se matérialise par le recours à des obligations ou emprunts très majoritairement à taux fixes. Rappelons à cet égard que l'ensemble de la dette est classée dans la catégorie la plus sûre selon la classification de la Charte Gissler.

In fine, la dette par Parisien au 1<sup>er</sup> janvier 2018 est de 2 540 €, à comparer par exemple aux 3 753 € de dette par Marseillais.